

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alain GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Albert PIEL ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. François AGENAIS a donné pouvoir à M. Jean-François CADIOU ;
Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL a donné pouvoir à Mme Kassandre GUÉPIN.

Étaient absents : M. Cyrille DELAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Daisy DELOURME en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 28 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération n° 63-2026

Objet : Finances & Marchés – Mise en place de la tarification sociale des animations de l'espace jeunes – Baz'ados

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2^{ème} adjointe

Expose,

L'Espace Jeunes communal propose tout au long de l'année différentes animations et sorties destinées aux adolescents de la commune : activités sportives, ateliers culturels, sorties de loisirs, séjours, actions citoyennes et animations ponctuelles.

Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à ces activités, la commune souhaite instaurer une tarification sociale basée sur le quotient familial des familles.

Cette évolution tarifaire a pour objectifs :

- de renforcer l'accessibilité financière des animations ;
- de favoriser la participation des jeunes issus de tous les milieux sociaux ;
- de soutenir les familles dans un contexte d'augmentation du coût de la vie ;
- de maintenir une offre jeunesse attractive, éducative et inclusive.

Il est proposé que les tarifs des animations soient modulés selon les tranches de quotient familial communiquées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les familles ne souhaitant pas transmettre leur quotient familial se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la compétence communale en matière d'animation jeunesse et d'action éducative ;

Considérant que la commune de La Fresnais organise, dans le cadre de l'Espace Jeunes communal, des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs à destination des adolescents ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'accès de tous les jeunes aux animations proposées, quelles que soient les ressources des familles ;

Considérant qu'il convient de mettre en place une tarification adaptée tenant compte de la situation financière des foyers afin de garantir l'égalité d'accès au service public ;

Considérant que cette mesure participe aux objectifs de mixité sociale, d'inclusion et de soutien aux familles ;

À compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs des animations de l'Espace Jeunes seront appliqués selon les modalités suivantes :

	Prestation	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Selon Quotient familial		Jusqu'à 900 €	Entre 901 et 1200 €	Entre 1201 et 1500 €	+ 1501€
Activité 0	Activité à la Baz'Ados sans prestation ni déplacement	0 €			
Activité 1	Activités sans prestations, avec déplacement limité dans l'agglomération	1 €			
Activité 2	Activité à la Baz'Ados sans prestation ni déplacement mais	2,50 €	3 €	3,50 €	4 €

	avec achats/fournitures				
Activité 3	Activités avec prestations et déplacement (tarif bas)	4,50 €	5 €	5,50 €	6 €
Activité 4	Activités avec prestations et déplacement (tarif haut)	12 €	13 €	14 €	15 €
Activité 5	Activité avec prestations et déplacement en autocar	17 €	18 €	19 €	20 €

Les justificatifs de quotient familial devront être fournis lors de l'inscription aux animations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** la mise en place d'une tarification sociale aux animations organisées dans le cadre de l'Espace Jeunes communal à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **FIXE** les tarifs présentés ci-dessus ;
- **PRECISE** que les tarifs seront calculés sur la base du quotient familial CAF ou MSA fourni par les familles ;
- **DIT** qu'à défaut de présentation d'un justificatif de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 5 juin 2026

**La Secrétaire de séance,
Daisy DELOURME**



**Le Maire,
Eric POUSSIN**

